

FORMATION AIDE SOIGNANT(E) : RÔLES

LE MAÎTRE DE STAGE / D'APPRENTISSAGE	L'ÉTUDIANT	LE TUTEUR
<p><i>Il est responsable de l'organisation des périodes en milieu professionnel et de l'encadrement de l'apprenant.</i></p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accueillir et intégrer l'apprenant. ▶ Organiser la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences. ▶ Assurer le suivi de la formation avec l'institut de formation ou le centre de formation. 	<p><i>L'étudiant construit ses compétences en interaction avec l'ensemble des professionnels.</i></p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Préparer les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur. ▶ Construire progressivement ses compétences en interaction avec le Maître d'apprentissage / Maître de stage, le tuteur, les professionnels de proximité et le formateur référent en institut de formation. ▶ S'entraîner à la réflexion et à l'analyse de sa pratique. ▶ S'impliquer dans la résolution des situations rencontrées. ▶ Participer à l'analyse de sa progression. 	<p><i>Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel</i></p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser et assurer le suivi de formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences. ▶ Guider l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points étapes réguliers. ▶ Évaluer la progression de l'apprenant durant la période et l'aider à s'auto-évaluer. ▶ Évaluer l'acquisition des compétences en fin de période. ▶ Communiquer avec le formateur référent en institut de formation si besoin.
LE FORMATEUR RÉFÉRENT EN INSTITUT DE FORMATION	<p>EN FONCTION DE L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL, LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / MAÎTRE DE STAGE PEUT ÉGALEMENT ASSURER LE RÔLE DE TUTEUR.</p>	LES PROFESSIONNELS DE PROXIMITÉ
<p><i>Le formateur référent assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation.</i></p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser, superviser et encadrer la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences. ▶ Guider l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étapes réguliers. ▶ Fixer les objectifs de progression. ▶ Communiquer avec le Maître d'apprentissage / Maître de stage, et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel. ▶ Réguler les difficultés éventuelles. 		<p><i>Les professionnels de proximité sont les responsables de l'encadrement pédagogiques au quotidien</i></p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Encadrer l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain. ▶ Expliquer, montrer, mener des activités en duo et laisser progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie. ▶ Guider, indiquer ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré. ▶ Expliquer les risques : réglementation, sécurité...